

## Éoliennes : « La loi n'est pas respectée »

Bretagne - Modifié le 28/09/2015 à 04:00 | Publié le 26/09/2015 à 02:43



**Le rapporteur public a réclamé, hier, au tribunal administratif, l'annulation d'un schéma régional qu'il estime entaché d'erreurs.**

Depuis plus de deux ans, une trentaine d'associations assurent que le schéma régional d'implantation des éoliennes terrestres, validé en 2012, ne respecte pas le droit de l'environnement. Le recours qu'elles ont déposé en mars 2013, a été débattu, hier, devant le tribunal administratif de Rennes. Le rapporteur public a donné son avis devant une poignée de responsables associatifs, représenté par M<sup>e</sup> Sébastien Collet.

Le schéma, validé par la préfecture et le conseil régional, considérait l'ensemble du territoire breton, hors la baie du Mont-Saint-Michel et les secteurs impactés par l'aviation civile et militaire, comme une zone favorable aux éoliennes. **« Mais les zones dites favorables ont été étudiées de manière superficielle, déplore le magistrat. Le schéma est entaché d'erreurs qui entraînent son annulation ».**

« Des préconisations »

Le rapporteur public a repris l'argumentation des opposants. **« Certains des territoires retenus ne sauraient en aucun cas recevoir de l'éolien en raison de la présence de sites Natura 2000, des monuments historiques ou de la qualité des espaces »**, plaide l'avocat des associations. Le tribunal rendra son jugement le 23 octobre.

Pour sa part, Dominique Ramard, conseiller régional, délégué à l'énergie et président de la commission environnement, estime que ce schéma régional a proposé **« un bon compromis entre le développement des énergies renouvelables et l'acceptabilité locale des éoliennes »**. Il en convient aussi, ce schéma est plutôt **« permissif »**. Parce que la Région a voulu laisser aux territoires et acteurs locaux le soin de décider où des éoliennes pourraient être installées.

**« Bien sûr qu'il n'est pas question d'en installer en forêt de Brocéliande ou dans les Monts d'Arrée, mais ce n'est pas, non plus, depuis Rennes que nous allons choisir les sites qui peuvent en accueillir. Déjà, parce que la notion de paysage est quelque chose d'assez subjectif »**, poursuit l'élu, faisant remarquer que ce schéma régional propose une série de préconisations pour rendre ces éoliennes acceptables. **« C'est une dynamique de l'appropriation, »** dit-il.